

Norme EN 511

Cette norme définit les exigences des gants de protection destinés à protéger contre le froid transmis par convection ou conduction jusqu'à - 50°C.

Froid climatique ou lié à une activité industrielle.

Les gants sont testés suivant :

- * **le froid convectif (Niveau 0 à 4). (m² °C/W)**
- * **Le froid de contact (Niveau 0 à 4). (m² °C/W)**
- * **Imperméabilité à l'eau (Niveau 0 = non ou 1 = minimum 30 mm)**

Les gants conformes à cette norme doivent avoir au minimum le niveau 1 à l'abrasion et à la déchirure de l'EN388.

Une croix (x) signifie que le gant n'a pas été soumis au test concerné.